#### AR Prefecture

063-200070761-20230202-2023\_02\_02\_13B-DE

Regu le COMMUNAUTE DE COMMUNES

#### AMBERT LIVRADOIS FOREZ (Puy-de-Dôme)

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

## **SEANCE EN DATE DU** 2 FÉVRIER 2023

Présents: cf. liste annexe.

Secrétaire de séance : Laurence FINAND-GEORGES

Date de la convocation du Conseil de Communauté : 26 janvier 2023

Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle multi-activités d'Arlanc.

Délibération n°13

# EXTENSION DES BUREAUX DES SERVICES « DÉCHETS » ET « COMPOSTAGE » -DEMANDE DE DETR

Vu la hiérarchisation des projets dans le cadre du CRTE,

Monsieur le Président rappelle que l'avant-projet de l'extension des bureaux situés au 213 Rue Anna Rodier à Ambert, présente un coût total d'aménagement de 178 100€ HT. La DETR est sollicitée pour ce projet à hauteur de 30%.

Le projet consiste en la création de 70 m2 de surface de bureaux supplémentaire afin de :

- permettre aux responsables du service, qui partagent actuellement à plusieurs un seul espace ouvert, d'avoir la confidentialité nécessaire à l'exercice de leurs missions.
- permettre aux 4 agents de la cellule « biodéchets » qui se partagent un bureau de 15 m2 d'avoir des conditions de travail acceptables.
- de permettre au responsable de la collecte d'avoir un espace personnel pour pouvoir recevoir les agents de collectes,
- permettre le stockage de matériel, les espaces actuels étant surexploités.

Monsieur le Président propose le plan de financement prévisionnel suivant :

NATURE DES DEPENSES	Montant H.T.
Dépenses d'ingénierie	24 600,00 €
Travaux	153 500,00 €
Acquisitions	
Autres (à préciser)	
Total	178 100,00 €

FINANCEMENTS		Montant	Pourcentage
Union européenne	□ sollicité		
	□ attribué		
DSIL	□ sollicité		
DETR	X sollicité	53 430,00 €	30,00 %
	□ attribué		

AR Prefecture	1		
3-200070761-20230202-2023_02_02_13B-DE cu_le_06/02/2023 Conseil régional	sollicité		
	□ attribué		
Conseil départemental	□ sollicité		
	□ attribué		
Communauté de communes ou	□ sollicité		
d'agglomération	□ attribué		¥
Établissements publics (ADEME,	□ sollicité		
Agence de l'eau,)	□ attribué		
Total financements publics		53 430,00 €	30,00 %
Fonds propres		124 670,00 €	70,00 %
Emprunt – Crédit-bail			
Total autofinancement		124 670,00 €	70,00 %
Autres (à préciser)			
Total général		178 100,00 €	100,00 %

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- de valider le plan de financement tel que décrit ci-dessus ;
- d'autoriser M. le Président à déposer le dossier de demande de subvention DETR, ;
- de charger M. le Président de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Le Président

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1
du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative,
la présente délibération peut faire l'objet d'un recours,
devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage,
ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée le

Pour extrait conforme, Le Président, Daniel FORESTIER